

Comité de suivi interfonds des programmes européens de la Région Nouvelle-Aquitaine 2014-2020

Initiative REACT EU

PO Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes Critères de sélection / Evaluation ex-ante IF

PO Poitou-CharentesOptions de Coûts Simplifiés (OCS)

Consultation écrite du 15 au 25 juin 2021 Compte rendu

Dans le cadre de la mise en œuvre des Programmes Opérationnels (PO) FEDER /FSE 2014-2020 Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, et en particulier des modifications adoptées afin d'intégrer les crédits relevant de l'initiative REACT-EU, la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion, a consulté par écrit le Comité de suivi du 15 au 25 juin 2021.

Cette consultation portait sur l'approbation des **critères** en vue de la **sélection des opérations FEDER et FSE** relevant des axes visant à « Accompagner la relance du territoire néo-Aquitain verte, résiliente et numérique », pour chacun des 3 programmes régionaux.

Les partenaires suivants ont fait part de leurs observations :

- Communauté urbaine du Grand Poitiers
- Bordeaux Métropole
- Département de la Haute-Vienne
- Département des Deux-Sèvres
- Département des Landes
- Département des Pyrénées-Atlantiques.

Le Comité de suivi **approuve** les critères de sélection des opérations FEDER et FSE relevant des axes visant à « Accompagner la relance du territoire néo-Aquitain verte, résiliente et numérique », pour chacun des 3 programmes régionaux.

Les critères approuvés sont annexés au présent compte rendu.

Cette consultation portait également sur :

- l'évaluation ex-ante réalisée à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, préalablement à la mise en place des instruments financiers dans le cadre des axes REACT-EU des 3 PO : une observation formulée (Communauté urbaine du Grand Poitiers);
- le recours aux **options de coûts simplifiés** (OCS) retenues pour les axes **REACT-EU du PO Poitou-Charentes 2014-2020** : aucune observation formulée.

Les réponses de l'autorité de gestion aux remarques formulées au cours de la consultation écrite des membres du Comité de suivi figurent sur le tableau annexé au présent compte rendu.



Comité de suivi interfonds des programmes européens de la Région Nouvelle-Aquitaine 2014-2020

Initiative REACT EU

PO Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes

Critères de sélection

Dans le cadre des effets de la pandémie de la COVID-19 qui frappe l'Europe depuis plusieurs mois, la Commission européenne a proposé à travers son plan de relance Next Génération EU, la mobilisation de crédits FEDER-FSE supplémentaires au titre de l'initiative « REACT-EU » afin de soutenir la réparation des dommages économiques et sociaux engendrés par la crise tout en préparant une reprise écologique numérique et résiliente de l'économie.

Dans le cadre des axes FEDER/FSE visant à « Accompagner la relance du territoire néo-Aquitain verte, résiliente et numérique » des Programmes Opérationnels FEDER/FSE 2014-2020 Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, des nouveaux critères de sélection sont adoptés. Ces nouveaux critères s'appliquent à tous les dossiers programmés au titre de l'objectif spécifique « Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique » pour chacun des 3 programmes régionaux.

Axes FEDER : Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique.

PI 13.1. Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie.

Objectif spécifique : Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique.

Critères de sélection :

L'Autorité de gestion a fait le choix de critères de sélection adaptés aux thématiques d'intervention en lien avec les stratégies initiales des 3 PO 2014-2020.

- Seuil minimum d'intervention :

Les demandes d'aide FEDER devront être supérieures à 30 000 € sauf pour les typologies d'actions soumises à des critères de sélection spécifiques figurant ci-dessous.

- Définition du « milieu urbain » :

Pour les typologies d'actions liées à la mobilité douce, le « milieu urbain » s'entend pour des projets situés sur le territoire des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et de la métropole de la région Nouvelle-Aquitaine. (au sens du Code général des collectivités territoriales)

Pour les 2 typologies d'actions liées à la transition écologique, ci-dessous, le « milieu urbain » s'entend pour des projets situés sur les terrains classés en U au sens de l'observatoire NAFU :

- ✓ Végétalisation/renaturation des bâtiments et espaces publics en milieu urbain ;
- ✓ Réhabilitation et réaménagement de friches et zones délaissées en milieu urbain ou métropolitain avec une priorité donnée aux interventions basées sur la protection ou la reconstitution des écosystèmes.

- Critères spécifiques :

Des critères spécifiques ci-dessous seront appliqués pour sélectionner les opérations suivantes :

	Types d'actions	Critères de sélection
Transition numérique	 Projet RINA: Financement du Réseau d'Infrastructure Numérique de la Nouvelle-Aquitaine, Système régional numérique de Transports scolaires et Transports inter urbains, Développement d'outils, d'équipements, d'infrastructures au bénéfice de l'enseignement et de la formation favorisant l'enseignement à distance (Plan Numérique Educatif / Campus numérique, plateforme « e-noticia », outils de simulation numérique dans le secteur du sanitaire et social), 	 Un coût total éligible minimum de HT/TTC* L'acquisition de matériel informatique doit se réaliser dans le cadre d'un projet global de transformation numérique.
	 Développement de services numériques par les services publics, Développement de stratégies numériques notamment dans les filières touchées par la crise comme la culture, le patrimoine, le 	

	tourisme, acquisition d'équipements numériques (Plateformes numériques, billetterie dématérialisée, numérisation 2e génération des salles de cinéma, etc). Sensibilisation aux cyber-menaces,	Un coût total éligible minimum de 50 000 €
	accompagnement à l'évaluation de la protection des systèmes d'information par des audits d'experts, réalisation de tests d'intrusions et déploiement de solutions de cyber sécurité par les acteurs publics et privés du territoire	HT/TTC*
Santé	Création ou amélioration des établissements de formation dédiés aux métiers de la santé	- Coût total éligible minimum de 50 000€ HT/TTC*
	Amélioration des établissements de santé (EHPAD,) permettant d'assurer une sécurité sanitaire renforcée des personnes âgées et de prévenir les prochaines épidémies	- Coût total éligible minimum de 200 000€ HT/TTC* Les projets devront obtenir un avis favorable du département concerné par l'établissement ainsi que celui de l'ARS.
	Création et amélioration de maisons de santé	 Coût total éligible minimum de 200 000€ HT/TTC* Les maisons de santé devront par ailleurs avoir obtenu l'avis favorable de la Commission régionale d'examen des MSP.
	Mise en place du Gérontopôle (création et animation d'un écosystème de collaboration entre les industriels, les professionnels et scientifiques du vieillissement, et les collectivités)	- Coût total éligible minimum de 200 000€ HT/TTC*

	Mise en place de plateforme technologique dans le domaine de la santé (Centre technique Innovation Santé) dont l'objectif est la relocalisation/sécurisation de production de produits de santé	Le caractère innovant de ces opérations devra être démontré : elles devront apporter une offre nouvelle par rapport aux services existants et permettre une mise sur le marché accélérée. Les opérations devront par ailleurs impliquer plusieurs partenaires et ouvrir largement l'accès au nouveau service développé à d'autres opérateurs.	
	Actions de prévention/santé	- Coût total éligible minimum de 150 000€ HT/TTC*	
	Actions de vaccination	- Coût total éligible minimum de 70 000€ HT/TTC*	
	Investissements et équipements (vaccins, tests, laboratoires,)	- Coût total éligible minimum de 100 000€ HT/TTC*	
Transition énergétique	Soutien aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés	- Rénovation globale performante atteignant l'objectif du label BBC rénovation effinergie ou intégrant des systèmes de rénovation innovants	
		- Opération globale de rénovation éclairage public solaire innovant	
		- Coût minimum de l'opération : 3 000 000€ HT/TTC*	
		- Minimum de subvention FEDER : 500 000€	
		- Non cumulable à avec des financements de Dotation de Soutien à l'Investissement Local	
	Soutien au développement des énergies renouvelables : PV, centrale hydro-électrique en priorité pour des projets favorisant l'autoconsommation	- Projet d'autoconsommation électrique supérieur à 1Mwc (sur un seul site) - Projet innovant de production d'électricité sans revente - Coût minimum du projet : 1 000 000€ HT/TTC* - Minimum de subvention FEDER : 300 000€	
	Travaux concernant les appontements portuaires afin de permettre l'électrification des quais (bornes électriques)	- Coût total éligible minimum de 500 000€ HT/TTC*	
	Trains batteries: stations d'avitaillement et de recharge, catener	- Coût total éligible minimum de 300 000€ HT/TTC*	

Tourisme	Plan de relance/Campagne de « promotion et Communication » à destination des clientèles françaises et des clientèles européennes		
	Achats et installations d'équipement dans les infrastructures de tourisme s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique, écologique et/ou numérique	me un coût total éligible minimum de 200 000€ de HT/TTC*.	
	Aménagement des espaces naturels permettant d'orienter les flux des visiteurs et éviter les croisements	Les opérations sélectionnées devront intégrer les dimensions suivantes : - s'inscrire dans une stratégie territoriale de type aménagements Plan plage, Aménagement Durable des Stations ou Opération Grand Site (OGS) sur le littoral - un coût total éligible d'un montant minimum de 500 000€ HT/TTC* pérée et TTC lorsqu'elle reste à la charge du bénéficiaire.	

^{*} Le coût total éligible sera regardé HT lorsque la TVA est récupérée et TTC lorsqu'elle reste à la charge du bénéficiaire. Pour les opérations éligibles au FCTVA, le coût total retenu sera HT. La notion de coût total éligible s'entend avant application des Options de Coûts Simplifiés (OCS).

Axes FSE : Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique.

PI 13i-Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie.

Objectif spécifique : Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique.

Critères de sélection :

Dans le cadre des axes FSE, les critères spécifiques énoncés ci-dessous sont appliqués pour sélectionner les opérations suivantes. Les autres opérations devront respecter les principes directeurs relatifs à l'axe « Accompagner la relance du territoire néo-aquitain, résiliente et numérique » des 3 programmes régionaux.

Thématiques	Types d'actions	Critères de sélection	
	Les actions d'accompagnement à la transformation des procédés pédagogiques (ingénierie, outils, ressources, professionnalisation des acteurs).	Un montant minimum FSE de 50 000 €.	
Formation et Emploi	L'appui aux initiatives territoriales pour l'emploi et la formation permettant le maintien, l'adaptation des emplois et le développement des compétences dans les territoires impactés par la crise.	Un montant minimum FSE de 50 000 €.	
	Les actions de soutien à la création d'emploi pour le lancement d'activités nouvelles générées par la crise.	Un montant minimum FSE de 20 000 €.	
Promotion de l'alternance	Les actions visant à conforter les effectifs d'apprentis dans le contexte de crise et à poursuivre le développement de l'alternance (soutien aux apprentis, aux établissements ou aux entreprises).	Un montant minimum FSE de 50 000 €.	
	Les actions d'accompagnement des publics jeunes visant la remobilisation vers la formation et/ou l'emploi.	Un montant minimum FSE de 50 000 € sauf pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage Région.	
Développement de l'orientation	Les actions visant la promotion des formations et des métiers à travers l'information, le conseil et l'accompagnement des groupes cibles.	Un montant minimum FSE de 20 000 €.	
	Les dispositifs de coordination et de développement des actions partenariales visant à répondre à une meilleure structuration des réseaux d'orientation sur le territoire.	Un montant minimum FSE de 50 000 €.	



Programmes européens en Nouvelle-Aquitaine - 2014-2020 Comité de suivi du 25 juin 2021 PO Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes - REACT EU - Critères de sélection Remarques / questions du partenariat

Objet	Organisme	Avis / Remarques	Réponse de l'AG
PO Poitou-Charentes - Critères de sélection FEDER REACT EU	Grand Poitiers Communauté Urbaine	Concernant la définition du « milieu urbain » : ne sont pas mentionnées les "communautés urbaines" aux côtés des communautés d'agglomération, des communes urbaines et de la métropole de la région Nouvelle-Aquitaine (au sens du Code général des collectivités territoriales). Est-ce un oubli ?	La formulation est erronée, il faut entendre "communautés urbaines" et non "communes urbaines". L'Autorité de gestion apportera les corrections nécessaires.
Evaluation ex-ante - REACT EU	Grand Poitiers Communauté Urbaine	Alors que le document insiste sur le soutien à la filière tourisme et sur la relance du secteur de la construction, il est regrettable que la réhabilitation et rénovation des équipements touristiques ne soit pas éligible à REACT EU.	L'Autorité de gestion le regrette également : dans la 1ère version des axes REACT- UE, les actions de cette nature étaient proposées. La Commission européenne a souhaité concentrer l'intervention des crédits REACT-UE sur l'accompagnement des PME (qui peuvent être du secteur touristique) ainsi que pour le secteur touristique : sur sa transformation numérique et environnementale.
PO Limousin - Critères de sélection FEDER REACT EU	Département de la Haute- Vienne	tenu des demandes préalables effectuées par les EHPAD de son territoire et demande que ces établissements de santé puissent répondre au seuil minimum d'intervention, à savoir une demande d'aide FEDER supérieure à 30 000 €. En l'absence d'informations	Le seuil d'éligibilité est abaissé à 200 000 €. Pour rappel, les dépenses sont éligibles à partir du 1er février 2020. Le taux maximum sur les axes REACT peut être de 100% de l'assiette éligible comme présenté lors du comité de suivi du 29 avril dernier, dans la limite des obligations règlementaires pouvant exister.
PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU	Bordeaux Métropole	fixé à 3 M€.	Pour les opérations de rénovation énergétique : Il s'agit d'identifier des opérations de rénovation globale d'envergure pouvant s'inscrire dans les crédits européens de la relance . Pour les porteurs de projet de moins de 3M€, l'Autorité de gestion propose de présenter l'opération dans le cadre du futur Programme 2021/2027. Pour les opérations de transition numérique (hors cyber-sécurité) : le seuil d'éligibilité est abaissé à 100 000 €.

Objet	Organisme	Avis / Remarques	Réponse de l'AG
PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU	Département des Landes	Transition numérique : développement de services numériques par les services publics => Le seuil d'éligibilité est trop élevé.	Pour les opérations de transition numérique (hors cyber-sécurité) : le seuil d'éligibilité est abaissé à 100 000 €.
PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU	Département des Landes	Santé: amélioration des établissements de santé (EHPAD,) permettant d'assurer une sécurité sanitaire renforcée des personnes âgées et de prévenir les prochaines épidémies => Nous souhaiterions que les aménagements puissent être éligibles et donc abaissé le seuil d'éligibilité à 50 000 €.	Le seuil d'éligibilité est abaissé à 200 000 €. Pour rappel, les dépenses sont éligibles à partir du 1er février 2020.
PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU	Département des Landes	Santé: création et amélioration de maisons de santé => Coût total éligible bien trop élevé notamment pour des améliorations, nous demandons à ce que le seuil soit de maximum 50 000 €.	Le seuil d'éligibilité est abaissé à 200 000 €. Pour rappel, les dépenses sont éligibles à partir du 1er février 2020.
PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU	Département des Landes	Tourisme : plan de relance/campagne de « promotion et communication » à destination des clientèles françaises et des clientèles européennes => Nous souhaitons que le montant minimum des projets soit abaissé à 100 000 € HT. Serait-il possible de mutualiser plusieurs opérations touristiques ?	Le seuil d'éligibilité est maintenu à 300 000 € ; toutefois, le nombre de marques est revu à 1 minimum. La mutualisation de plusieurs opérations touristiques portées par un même porteur et répondant aux critères de sélection est possible.
PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU	Département des Landes	Tourisme : achats et installations d'équipements dans les infrastructures de tourisme s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique, écologique et/ou numérique => Le seuil d'éligibilité est bien trop élevé. Nous souhaitons que ce montant soit abaissé a minima à 200 000 € HT.	Le seuil d'éligibilité est abaissé à 200 000 €.
PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU	Département des Pyrénées- Atlantiques	Transition numérique : développement d'outils, d'équipements, d'infrastructures au bénéfice de l'enseignement et de la formation favorisant l'enseignement à distance => Le Département utilise Teams comme outil de formation d'enseignement à distance. Nous souhaiterions savoir si les licences Teams sont bien éligibles ? Outils de Visio dans les salles de réunion pour formation éligibles ?	Les licences seront éligibles ainsi que le materiel de visio car ces dépenses concourrent à l'enseignement à distance.
PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU	Département des Pyrénées- Atlantiques	Transition numérique: développement de services numériques par les services publics => Ok pour les critères. Au-delà du développement des services eux-mêmes, il est important que puisse être pris en charge le projet global de développement numérique (ressaisie métier, archivage). Pourriez-vous préciser les coûts éligibles (acquisition matériel, acquisition logiciels, prestations d'installation paramétrage, accompagnement dont formation)?	Les coûts cités sont éligibles à première vue, si le projet correspond à la typologie d'opérations éligibles à REACT et répond aux critères de sélection correspondants. Les services instructeurs détermineront, sur base des textes européens et nationaux, les dépenses éligibles, en lien avec les porteurs de projets. Tous les coûts éligibles ne peuvent être listés de manière exhaustive.
PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU	Département des Pyrénées- Atlantiques	Transition numérique : sensibilisation aux cyber-menaces, accompagnement à l'évaluation de la protection des systèmes d'information par des audits d'experts par les acteurs publics et privés => Concernant ces actions, il s'agit de projets entre 50 000 et 100 000 euros. Nous proposons un coût minimum de 50 000 euros. Les dépenses de prestations sont-elles éligibles ?	Sur le seuil d'éligibilité : coût minimum abaissé à 50 000 € pour ces opérations. Les dépenses de prestation sont éligibles.
PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU	Département des Pyrénées- Atlantiques	Transition numérique: développement de stratégies numériques notamment dans les filières touchées par la crise comme la culture, le patrimoine, le tourisme, acquisition d'équipements numériques => Le montant de 120 000 € est trop élevé pour les opérateurs culturels. Nous pensons qu'un montant minimum de 50 000 €, déjà contraignant pour les structures de ce secteur, est nécessaire. Le seuil de 120 000 euros devrait également être abaissé pour les projets patrimoniaux et touristiques.	Le seuil d'éligibilité est abaissé à 100 000 € (hors typologie d'opérations relative à la cyber-sécurité).
PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU	Département des Pyrénées- Atlantiques	Santé: amélioration des établissements de santé (EHPAD,) permettant d'assurer une sécurité sanitaire renforcée des personnes âgées et de prévenir les prochaines épidémies (coût total minimum: 400 000 euros) => pour les EHPAD, le montant minimum de coût total fixé à 400 000 € est satisfaisant. En revanche, il est utile de définir le périmètre: est-ce uniquement les travaux? La TVA peut-elle être prise en compte (puisque la somme est indiquée en HT)? En effet, en général, les techniciens de l'autonomie raisonnent plus sur des périmètres de montants TTC (travaux, taxes et honoraires). Pour les autres établissements de santé, le montant total minimum de 400 000 € est trop élevé.	Sur le seuil d'éligibilité EPAHD et Maison de santé : il est abaissé à 200 000 €. Sur TVA : pour rappel, les taxes récupérables ne sont pas éligibles et pour les projets bénéficiant de la FCTVA, le montant HT est retenu. Le coût total éligible s'entend donc HT lorsque le projet bénéficie notamment du FCTVA et TTC lorsque la TVA n'est pas récupérée. Les dépenses liées aux travaux, équipements, honoraires sont éligibles.
PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU	Département des Pyrénées- Atlantiques	Santé: actions de prévention/santé (coût total minimum 150 000 euros) => Le seuil minimum est très élevé pour des actions de prévention/santé. Nous proposons un seuil minimum de 50 000 €.	Le seuil d'éligibilité est maintenu ; en effet, pour les petits projets de prévention, l'ARS, les départements, la Région ont suffisamment d'appels à projets permettant de les soutenir.
PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU	Département des Pyrénées- Atlantiques	Tourisme : plan de relance / campagne de « promotion et communication » à destination des clientèles françaises et des clientèles européennes => Les critères envisagés empêchent l'accès aux financements des porteurs de projets locaux. Il est demandé un assouplissement des critères pour favoriser le dépôt de projets infrarégionaux.	Le nombre de marques a minima est revu à 1. Les autres critères de sélection sont maintenus.

Objet	Organisme	Avis / Remarques	Réponse de l'AG
PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU	Département des Pyrénées- Atlantiques	Tourisme : achats et installations d'équipements dans les infrastructures de tourisme s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique, écologique et/ou numérique => Le coût minimum de 300 000 € est trop élevé pour faire émerger des projets locaux. Nous proposons un coût minimum de 200 000 €.	Le seuil d'éligibilité est abaissé à 200 000 €.
PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU	Département des Pyrénées- Atlantiques	Tourisme: aménagement des espaces naturels permettant d'orienter les flux des visiteurs et éviter les croisements => Les critères sont trop stricts. Il serait préférable de parler d'aménagement durable des « sites touristiques de montagne » et non pas seulement des stations. Le coût total éligible d'un minimum de 500 000 € est également trop élevé pour faire émerger des projets locaux. Nous proposons un coût minimum de 200 000€.	Le libellé et donc la nature de la typologie d'opérations ne peuvent être revus sans modification du PO soumise à validation de la Commission européenne. L'Autorité de gestion maintient le choix initial de cette typologie d'opérations ainsi que les critères de sélection correspondants. Les sites touristiques de montagne pourront être soutenus dans le futur Plan Montagne.
PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU	Département des Pyrénées- Atlantiques	Transition énergétique: soutien aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés => Afin que l'ensemble des collèges (et pas seulement les plus grands) puissent bénéficier de financements REACT-EU, il est nécessaire de baisser le seuil d'opération à 1 000 000 €. Pourriez-vous nous confirmer que les études, les équipements et les travaux sont bien éligibles? D'autre part, un projet pourrait être porté pour le bâtiment de pêche de La Criée à Saint-Jean-de-Luz (études, isolation bâtiment, équipements de froid). Nous nous questionnons sur l'application du label BBC à ce type de bâtiment. Ce projet pourrait-il être éligible ?	Pour les opérations de rénovation énergétique : il s'agit d'identifier des opérations de rénovation globale d'envergure pouvant s'inscrire dans les crédits européens de la relance . Pour les porteurs de projet de moins de 3M€, l'Autorité de gestion propose de présenter l'opération dans le cadre du futur Programme 2021/2027. Si le bâtiment n'est pas soumis à la Règlement Thermique, il ne peut être éligible.
PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU	Département des Pyrénées- Atlantiques		Les projets de 100kwc à 1Mwc sont éligibles au dispositif de soutien de l'Etat avec prime et tarif d'achat du surplus de production.
PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU	Département des Pyrénées- Atlantiques	Transition énergétique : travaux concernant les appontements portuaires afin de permettre l'électrification des quais (bornes électriques) => Pas de projet identifié dans les PA.	L'Autorité de gestion en prend note.
PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU	Département des Pyrénées- Atlantiques	Mobilité douce : il n'est pas précisé le montant minimum pour la mobilité douce. Nous vous informons que nous envisageons de présenter un projet de passerelle vélo-piéton entre Saint-Jean-de-Luz et Ciboure d'un montant minimum de 500 000 €.	Pour les typologies d'opérations ne faisant pas l'objet de critères spécifiques, c'est le seuil minimum FEDER de 30 000 € qui s'applique.
PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU	Département des Pyrénées- Atlantiques	En outre, pourriez-vous nous préciser la date de dernier délai pour déposer les dossiers ?	Les dossiers déposés sur les axes REACT-UE ont les mêmes règles que les autres axes des PO 14-20; les lignes directrices de clôture de cette génération de programmes sont attendues d'ici la rentrée. Dans l'attente, l'Autorité de gestion a fixé la date limite d'éligibilité des dépenses au 30 juin 2023. Dans certains cas exceptionnels, cette date pourra être repoussée au 31/12/2023. A cette date, l'opération devra être terminée et toutes les dépenses de l'opération devront avoir été engagées et acquittées par le bénéficiaire.
PO Poitou-Charentes - Critères de sélection FEDER REACT EU	Département des Deux-Sèvres	Le Département des Deux-Sèvres souhaite en premier lieu émettre une réserve générale sur les seuils d'éligibilité proposés. Le seuil le plus bas soit 30 000 HT paraît adapté pour les acteurs publics et privés d'une Région telle que le Poitou-Charentes. Mais de fait ce seuil ne s'appliquera pas à la grande majorité des typologies d'action proposées. Le nombre de projets potentiellement éligibles va être extrêmement restreint dans de nombreux domaines.	L'Autorité de gestion prend note de la remarque et propose d'ajuster certains seuils.
PO Poitou-Charentes - Critères de sélection FEDER REACT EU	Département des Deux-Sèvres	Transition numérique : développement de services numériques par les services publics => Le seuil d'éligibilité est trop élevé. Le CD79 propose de le diminuer de moitié.	Pour les opérations de transition numérique (hors cyber-sécurité) : le seuil d'éligibilité est abaissé à 100 000 €.
PO Poitou-Charentes - Critères de sélection FEDER REACT EU	Département des Deux-Sèvres	Santé: amélioration des établissements de santé (EHPAD,) permettant d'assurer une sécurité sanitaire renforcée des personnes âgées et de prévenir les prochaines épidémies => Le CD79 salue la possibilité d'apporter un soutien aux EPHAD durement éprouvés par la pandémie. Mais il demande à ce que le seuil d'éligibilité soit fortement diminué pour être cohérent avec le fléchage des dépenses finançables, soit surtout aménagements intérieurs liés à la protection sanitaire. Le CD79 partage en ce sens le point de vue du CD87, et propose de ramener le seuil d'éligibilité à 50 000 €. Enfin, le CD79 souhaiterait que les Départements puissent donner un avis associé sur les dossiers présentés par les EHPAD de leur territoire.	L'Autorité de gestion ajoute dans les critères de sélection l'obtention également de l'avis faborable du département concerné par l'établissement ainsi que de l'ARS. Le seuil d'éligibilité est abaissé à 200 000 €.

Objet	Organisme	Avis / Remarques	Réponse de l'AG
PO Poitou-Charentes - Critères de sélection FEDER REACT EU	Département des Deux-Sèvres		Les bénéficiaires éligibles sont notamment les établissements publics, collectivités et leurs groupements.
PO Poitou-Charentes - Critères	Département des Deux-Sèvres	Transition énergétique: soutien aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés => Les critères prévus	
de sélection FEDER REACT EU			Les projets de 100kwc à 1Mwc sont éligibles au dispositif de soutien de l'Etat avec prime et tarif d'achat du surplus de production.
PO Poitou-Charentes - Critères	Département des Deux-Sèvres	Tourisme : plan de relance / campagne de « promotion et communication » à destination des clientèles françaises et des clientèles	Le nombre de marques a minima est revu à 1.
de sélection FEDER REACT EU		européennes => Le CD79 estime que le cumul des critères et les seuils d'éligibilité rendront cette mesure très peu accessible aux acteurs infra-régionaux. Il demande à ce que le seuil, en ce qui concerne le nombre de marques, soit ramené à 1 et les dépenses éligibles minimales réduites en conséquence.	Les autres critères de sélection sont maintenus.
PO Poitou-Charentes - Critères	Département des Deux-Sèvres		Le seuil d'éligibilité est abaissé à 200 000 €.
de sélection FEDER REACT EU		tourisme pourraient être proposées également aux acteurs du secteur culturel, sous réserve que le seuil d'éligibilité soit fortement abaissé.	Une typologie d'opérations est prévue pour le secteur culturel au titre de leur transition numérique : "Développement de stratégies numériques notamment dans les filières touchées par la crise comme la culture, le patrimoine, le tourisme, acquisition d'équipements numériques (Plateformes numériques, billetterie dématérialisée, numérisation 2e génération des salles de cinéma, etc)"